

## BUDGET PLURIANNUEL 2009-2011

### ANNEXE II

#### DÉPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS : EXAMEN DES DEMANDES POUR 2009-2011

##### **Documents de référence :**

- Circulaires n°2BPSS-05-5044 du 15 décembre 2006 et n°2BPSS-08-259 du 6 février 2008 relatives à l'outil de budgétisation des dépenses de personnel.
- Circulaire n° 4.980/SG du Premier ministre en date du 24 mars 2004 relative à la rénovation de la gestion des ressources humaines et examen des projets de réformes statutaires et indemnitaires.
- Circulaire n°1BPB-08-196 du 31 janvier 2008 relative au lancement de la procédure budgétaire et aux réunions techniques.

En vue de la phase d'arbitrage, les ministères devront indiquer dans leur dossier une répartition des crédits et des ETPT par missions. Si certains des effectifs du ministère sont portés par un ou plusieurs programmes d'une mission interministérielle, la demande sera présentée de façon individuelle pour le programme concerné ou de façon globale pour les programmes relevant de cette mission interministérielle.

Le dossier de propositions du ministère pour 2009-2011 comprendra les éléments suivants :

##### **1 - Une note générale de propositions d'un montant de titre 2 au niveau du ministère, avec une répartition des crédits par missions**

Cette note, qui pourra s'appuyer sur les tableaux joints en annexe ou sur les données fournies par l'outil de budgétisation transmis aux ministères (« outil 2BPSS »), devra expliciter les grands déterminants de la masse salariale.

**1.1** - L'écart entre la demande de crédits pour 2009-2011 et la prévision d'exécution 2008 devra être expliqué, et décomposé par grands déterminants de l'évolution de la dépense : effet des mesures catégorielles demandées, effet des variations d'effectifs, effet des mesures générales, etc.

S'agissant de la valeur du point fonction publique, vous ne retiendrez, par convention, aucune hausse au titre des années 2009-2011 (pour 2009, intégrer l'EAP des hausses actées en 2008, soit +0,3 %), compte tenu de la prochaine négociation salariale au titre de la période 2009-2011.

Il est demandé aux ministères d'indiquer l'assiette des cotisations au CAS « Pensions » pour les personnels civils et militaires et la subvention au FSPOEIE.

1.2 - Cette fiche devra comprendre également les éléments suivants :

- les coûts moyens d'entrée et de sortie des agents, par catégorie d'emplois, en distinguant les rémunérations principales d'une part, les primes et indemnités d'autre part (se reporter au tableau n°7 de l'annexe III de la circulaire du 31 janvier 2008 susmentionnée) ;
- une estimation du GVT positif indiciaire ministériel en précisant les modalités de calcul retenues. Il s'agit en particulier de s'assurer de l'absence d'éventuels doubles comptes, notamment avec les mesures catégorielles. Le cas échéant, les estimations du GVT positif pourront être présentées par catégories d'emploi ou par ministère.

1.3 - Certains éléments pourront faire, le cas échéant, pour les ministères où ils constituent un enjeu de budgétisation et de gestion particulier, l'objet de présentations spécifiques. Il s'agit par exemple, à ce titre, du congé de fin d'activité (CFA), de la cessation progressive d'activité (CPA) et des cotisations au FNAL.

1.4 – Les crédits relatifs à la cotisation au CAS « Pensions » feront l'objet d'une projection séparée, compte tenu des prévisions d'assiette, qui devront être cohérentes avec les prévisions de la masse salariale, d'une part, et des taux de cotisation, d'autre part. A ce stade, les taux de cotisation sont fixés forfaitairement aux taux suivants :

- personnel civil et ATI : 60% en 2009, 65% en 2010 et 70% en 2011 ;
- personnel militaire : 107% en 2009, 110% en 2010 et 113% en 2011.

Les taux définitifs seront communiqués ultérieurement.

Par ailleurs, le tableau relatif au CAS « Pensions » devra être complété afin de déterminer l'évolution de la masse salariale cotisée des ouvriers de l'État (FSPOEIE). En outre, le taux de contribution patronale au FSPOEIE est conventionnellement fixé à 27% en 2009, 30% en 2010 et 33% en 2011.

Le montant de la subvention au FSPOEIE sera communiqué ultérieurement.

1.5 – La demande 2009-2011 sera présentée à périmètre constant.

## **2 - Une fiche relative aux mesures catégorielles et aux mesures d'accompagnement des restructurations**

Cette fiche de synthèse devra :

- récapituler les mesures catégorielles exécutées en 2007 et celles qu'il est prévu de mettre en œuvre en 2008, en évaluant leur coût budgétaire (y compris cotisations sociales, hors contribution au CAS « Pensions ») ;
- indiquer le montant de l'enveloppe demandée pour 2009-2011 (en distinguant les mesures déjà actées) ;
- préciser, le cas échéant, le coût des mesures d'accompagnement des restructurations qui seront mises en œuvre dans le cadre de la RGPP.

Les principales mesures catégorielles envisagées pour la période 2009-2011 devront faire l'objet d'une fiche descriptive indiquant notamment la nature de la mesure, son calendrier et son coût.

### **3 - Une fiche relative aux effectifs et au plafond ministériel d'autorisation d'emplois en ETPT pour 2009-2011**

Les plafonds ministériels d'emplois 2009-2011 feront l'objet d'ajustements au regard des résultats de l'exécution en emplois de 2007 et de la prévision de 2008.

L'analyse doit porter sur les flux réels d'entrée et de sortie par catégorie d'emplois ventilés par nature.

**3.1** - Concernant les flux de sortie, l'ensemble des départs doit être pris en compte, qu'ils soient de nature définitive (i.e. départs à la retraite, décès, fin de contrat à durée déterminée, CFA, CPA) ou temporaire (i.e. mobilités, sorties du ministère).

Une attention particulière est demandée sur l'analyse des flux de départs à la retraite pour lesquels une estimation commune avec la direction du budget doit être recherchée.

**3.2** - L'analyse des flux d'entrée doit présenter non seulement les recrutements externes envisagés mais également les autres flux d'entrée comme, par exemple, les retours de mobilité ou les détachements.

**3.3** - L'ensemble des flux devront être présentés en équivalents temps plein (ETP). La traduction des flux d'ETP en ETPT, qui devra être cohérente avec les dates moyennes d'entrée et de sortie, sera présentée dans le tableau relatif aux flux d'effectifs.

**3.4** – La demande de plafond ministériel d'autorisation d'emplois en ETPT pour 2009-2011 devra intégrer :

- l'effet en 2009 des créations et suppressions d'emplois intervenues en 2008 tel qu'indiqué dans le plafond pour 2008 ;

- l'effet du schéma d'emplois proposé pour 2009-2011 (intégrant notamment les mesures RGPP retenues) ;

- l'effet sur le plafond d'emplois 2009-2011 des mesures de décentralisation ou de transferts éventuels (notamment vers des opérateurs).

Une répartition indicative du plafond d'emplois ministériel en ETPT par mission devra être présentée.

### **4 - Une fiche relative aux mesures de périmètre**

Toutes les mesures de périmètre (dont les mesures de décentralisation) intervenant sur la période 2009-2011 devront être explicitées.

## Titre 2 : MESURES CATEGORIELLES ET MESURES RELATIVES AUX RESTRUCTURATIONS

Ministère :

(en M€ avec une décimale)

	Exécution 2007	Prévision 2008	Demande 2009	Demande 2010	Demande 2011
<b>MESURES CATEGORIELLES dont :</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- mesures statutaires					
- transformations d'emplois (*)					
- mesures indemnitaires					
<b>MESURES RELATIVES AUX RESTRUCTURATIONS</b>					
<b>TOTAL</b>					

### Bénéficiaires des principales mesures (\*\*)

(en M€ avec une décimale)

	Exécution 2007	Prévision 2008	Demande 2009	Demande 2010	Demande 2011
<b>MESURES CATEGORIELLES dont :</b>					
- mesures statutaires :					
- transformations d'emplois (*)					
- mesures indemnitaires :					
<b>MESURES RELATIVES AUX RESTRUCTURATIONS dont :</b>					

Préciser extension année pleine de chacune des mesures  
(notamment EAP des mesures 2008 sur 2009)

(\*) Repyramidages, requalifications, transformations fonctionnelles

(\*\*) Pour chaque type de mesures indiqué, vous préciserez les principales catégories concernées avec les montants correspondants.

## Titre 2 : FLUX D'EFFECTIFS

(à renseigner autant de fois qu'il y a de catégories d'emplois)

Ministère :

Catégorie d'emplois :

	<i>en équivalents temps plein (ETP)</i>				
	Exécution 2007	Prévision 2008	Demande 2009	Demande 2010	Demande 2011
<b>Flux d'entrée par catégorie d'emploi</b> dont :	0	0	0	0	0
a) recrutements (*)					
b) entrées en provenance d'une autre catégorie d'emplois du ministère (**)					
c) autres (retour de disponibilité, de congés parental etc.) :					
<b>Flux de sortie par catégorie d'emploi</b> dont :	0	0	0	0	0
d) départs à la retraite					
e) autres départs définitifs (décès, démission, fin de contrat etc.) :					
f) départs temporaires (détachements, disponibilités, etc.)					
g) sorties vers une autre catégorie d'emplois du ministère (**)					

(\*) Réussite à un concours externe, signature ou renouvellement de contrats.

(\*\*) Cette rubrique concerne essentiellement les ministères dont les catégories d'emplois se réfèrent aux catégories A, B et C ou assimilées.

### Récapitulation du schéma d'emplois hors changements de catégories au sein du ministère

	(en ETP)				
	Exécution 2007	Prévision 2008	Demande 2009	Demande 2010	Demande 2011
<b>Catégorie 1</b>					
<i>Entrées</i> (a + b + c)					
<i>Sorties</i> (d + e + f + g)					
<b>Catégorie 2</b>					
<i>Entrées</i> (a + b + c)					
<i>Sorties</i> (d + e + f + g)					
<b>Catégorie n</b>					
<i>Entrées</i> (a + b + c)					
<i>Sorties</i> (d + e + f + g)					
<b>Total</b>					
<i>Entrées</i> (a + b + c)					
<i>Sorties</i> (d + e + f + g)					
<b>Total départs en retraite</b>					
<i>ratio de non remplacement</i>					

total schéma d'emploi/total départs en retraite

Construction du plafond d'emplois en ETPT

	Plafond d'emploi 2009				Plafond d'emploi 2010				Plafond d'emploi 2011						
	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Total	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Total	Mission 1	Mission 2	Mission 3	Mission 4	Total
Plafond des autorisations d'emplois en LFI 2007					0										
Exécution du plafond d'emplois en 2007					0										
<b>Plafond des autorisations d'emplois en N-1 (A)</b>					0										
Corrections techniques du plafond d'emplois au vu de l'exécution 2007 (B)					0										
Effet sur 2009 des créations (+) et suppressions (-) d'emplois prévues en 2008 (C)					0										
<b>Socle de construction du plafond d'emplois de l'année N (D) = (A)+(B)+(C)</b>	0	0	0	0	0					0					0
Solde des créations (+) et suppressions (-) d'ETPT en N (E)					0					0					0
EAP des créations (+) et suppressions (-) d'emplois prévues en N-1 (F)					0					0					0
<b>Impact total du schéma d'emploi (G) = (E) + (F)</b>					0					0					0
Impact de la décentralisation sur le plafond d'ETPT (H)					0					0					0
Impact de transferts vers des opérateurs sur le plafond d'ETPT (I)					0					0					0
<b>Plafond d'autorisation d'emplois de l'année N (G) + (H) + (I)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Impact des créations et suppressions d'emplois de N sur le plafond d'emplois N+1</i>					0					0					0

Vu en réunion technique

## Titre 2 à périmètre constant

(au niveau du ministère ou, le cas échéant, au niveau du programme)

### MASSE SALARIALE

	2009			2010			2011		
	Catégorie 21 (rémunérations d'activité)	Catégorie 22 hors CAS pensions	Sous-total (A)	Catégorie 21 (rémunérations d'activité)	Catégorie 22 hors CAS pensions	Sous-total (A)	Catégorie 21 (rémunérations d'activité)	Catégorie 22 hors CAS pensions	Sous-total (A)
Rappel LFI 2008			0,0						
Prévision d'exécution 2008			0,0						
EAP du schéma d'emploi N-1			0,0			0,0			0,0
EAP du Catégoriel N-1			0,0			0,0			0,0
GVT positif N			0,0			0,0			0,0
GVT négatif N			0,0			0,0			0,0
Coût de l'évolution du Point FP (y.c. EAP N-1)			0,0			0,0			0,0
Autres mesures générales N			0,0			0,0			0,0
Catégoriel N			0,0			0,0			0,0
Variation des effectifs N			0,0			0,0			0,0
Autres facteurs N			0,0			0,0			0,0
Événements exceptionnels N (*)			0,0			0,0			0,0
<b>Demande N à périmètre constant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

(\*) Evénements de nature non reconductible (rappels, etc.)

**AUTRES ÉLÉMENTS DE LA MASSE SALARIALE ÉVOLUANT EN RAISON DES FACTEURS SPECIFIQUES (indemnités de jury, allocations de recherche, etc...)**

	(en M€ avec une décimale)									
	2009			2010			2011			
	Catégorie 21	Catégorie 22	Sous-total (B)	Catégorie 21	Catégorie 22	Sous-total (B)	Catégorie 21	Catégorie 22	Sous-total (B)	
Rappel LFI 2008			0,0							
Prévision d'exécution 2008			0,0							
Extension en année pleine des mesures N-1			0,0			0,0				0,0
<i>Facteurs de progression</i>			0,0			0,0				0,0
Événements exceptionnels N (*)			0,0			0,0				0,0
<b>Demande N à périmètre constant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

(\*) Evénements de nature non reconductible (rappels, etc.)

**PRESTATIONS SOCIALES ET ALLOCATIONS DIVERSES**

	(en M€ avec une décimale)									
	2009			2010			2011			
	Allocations	Prestations	Sous-total catégorie 23 (C)	Allocations	Prestations	Sous-total catégorie 23 (C)	Allocations	Prestations	Sous-total catégorie 23 (C)	
Rappel LFI 2008			0,0							
Prévision d'exécution 2008			0,0							
Extension en année pleine des mesures N-1			0,0			0,0				0,0
<i>Facteurs de progression</i>			0,0			0,0				0,0
Événements exceptionnels N (*)			0,0			0,0				0,0
<b>Demande N à périmètre constant</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

(\*) Evénements de nature non reconductible (rappels, etc.)



**ASSIETTE DE COTISATIONS AU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE DES PENSIONS**

(en M€ avec une décimale)

	2009			2010			2011		
	Assiette CAS pensions civils et ATI	Assiette CAS pensions militaires	Cotisations civiles et militaires	Assiette CAS pensions civils et ATI	Assiette CAS pensions militaires	Cotisations civiles et militaires	Assiette CAS pensions civils et ATI	Assiette CAS pensions militaires	Cotisations civiles et militaires
Rappel LFI 2008			0,0						
Prévision d'exécution 2008			0,0						
Taux de cotisation 2008	56,02%	103,50%							
<b>Demande N à périmètre constant (*)</b>			<b>0,0</b>			<b>0,0</b>			<b>0,0</b>
<b>Taux de cotisation N (**)</b>	<b>60%</b>	<b>107%</b>		<b>65%</b>	<b>110%</b>		<b>70%</b>	<b>113%</b>	

(\*) Assiette x Taux

(\*\*) Par convention, les taux pour 2009, 2010 et 2011 sont des taux forfaitaires. Les taux définitifs seront fixés ultérieurement.

(2)	Subvention FSPOEIE		Subvention FSPOEIE		Subvention FSPOEIE	
Rappel LFI 2008						
Prévision d'exécution 2008						
<b>Demande N à périmètre constant</b>						
<b>(3) = (1) + (2)</b>			<b>Sous-total CAS pensions (D)</b>		<b>Sous-total CAS pensions (D)</b>	<b>Sous-total CAS pensions (D)</b>
Rappel LFI 2008			0,0			
Prévision d'exécution 2008			0,0			
<b>Demande N à périmètre constant</b>			<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Information annexe :

	Rappel LFI 2008	Prévision d'exécution 2008	2009	2010	2011
en M€ avec une décimale					
Assiette de cotisations des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE)					

## Titre 2 à périmètre constant

### TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Ministère :

PERIMETRE CONSTANT	Rappel LFI 2008	Prévision d'exécution 2008	Demande 2009		Demande 2010		Demande 2011		(en M€ avec une décimale)	
			M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
TOTAL TITRE 2 HORS COTISATIONS CAS PENSIONS (A) + (B) + (C)										
TOTAL TITRE 2 Y COMPRIS COTISATIONS CAS PENSIONS (A) + (B) + (C) + (D)										

### REPARTITION PAR MISSIONS

TITRE 2 HORS COTISATIONS CAS PENSIONS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Mission 1										
Mission 2										
Mission 3										
Mission 4										

ASSIETTE CAS PENSIONS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Mission 1										
Mission 2										
Mission 3										
Mission 4										

TOTAL TITRE 2 Y COMPRIS COTISATIONS CAS PENSIONS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Mission 1										
Mission 2										
Mission 3										
Mission 4										

## Titre 2 à périmètre courant

### MESURES DE PERIMETRE SUR LE TITRE 2

(à renseigner autant de fois qu'il y a de mesures de périmètre sur le titre 2)

Objet de la mesure :

Année de mise en œuvre :

(pour les transferts liés à la décentralisation)

	Total	dont vers les départements	dont vers les régions
<b>Impact sur les effectifs</b>	<b>0</b>		
en détachement de longue durée			
intégrant la FPT			

<b>Impact sur le titre 2</b>	<b>0,0</b>		
Rémunérations d'activité	0,0		
dont rémunérations principales			
dont indemnitaire			
Cotisations sociales (hors cotisations au CAS pensions)			
<b>Assiette au CAS pensions</b>			

Titre 2 à périmètre courant

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Ministère :

		(en M€ avec une décimale)									
<b>PERIMETRE COURANT</b>		Rappel LFI 2008	Prévision d'exécution 2008	Demande 2009	Demande 2010	Demande 2011	2009/2008 (CP)		2011/2008 (CP)		
							M€	%	M€	%	
<b>TOTAL TITRE 2</b>											
<b>HORS COTISATIONS CAS PENSIONS</b>											
<b>REPARTITION PAR MISSIONS</b>											
<b>TITRE 2 HORS COTISATIONS CAS PENSIONS</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
Mission 1											
Mission 2											
Mission 3											
Mission 4											
<b>ASSIETTE CAS PENSIONS</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
Mission 1											
Mission 2											
Mission 3											
Mission 4											
<b>TOTAL TITRE 2 Y COMPRIS COTISATIONS CAS PENSIONS</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		
Mission 1											
Mission 2											
Mission 3											
Mission 4											